

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.004

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 18 Janvier à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Janvier 1994

10 Janvier 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme FONTAN par M. LE GUEUT
Mme PARROU par M. BERLAND
M. RAULT par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES : MM. HUGENDOBLER - ALONSO - BARON - MARCONI - MOULINEAU - REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 26

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIE

VOTE : Pour : 24 Abstention : 2
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Rapporteur expose :

Il est proposé de dénommer la voie d'accès en impasse du Lotissement "Le Grand Paloumeau" située au 65 rue des Chevreuils, impasse des Chevreuils.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'attribuer le nom de "Impasse des Chevreuils" à la voie desservant le lotissement "Le Grand Paloumeau".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 8 Février 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS